



## Versement pension alimentaire

Par **soti**, le **08/10/2017** à **21:09**

bonjour,  
divorcé depuis 2010 , je paye ma pension alimentaire a mon ex femme normalement ,garde 1 week end sur 2 , et puis ma fille de 18 ans a eue son cap de coiffure cette année , elle avait 650 euros par mois , et la elle fait un BEP sur 2 ans chez le meme patron et elle touche 950 euros par moi et vie toujours chez sa mere , dois je toujours lui donner les 160 euros par mois vu ce que ma fille gagne ou croyez vous que je peu demander la moitié donc 80 euros en faisant appel au jaf bien sur, car mon ex femme n est pas d accord evidemment !  
merci de vos réponse mais seulement si vous etes vraiment sur de vous .  
cordialement

Par **Visiteur**, le **09/10/2017** à **08:19**

Bonjour,  
ce qui est marrant c'est que vous vous posez la question de savoir si vous pouvez demander au JAF !? Evidemment que vous pouvez ! Va t'il accepter ? Probable ? Mais pas certain...